

ORTHOPÉDISTE ORTHÉSISTE

Niveau 5

Former des spécialistes en Orthopédie Orthèse en capacité :
D'identifier avec précision les pathologies et accueillir un patient dans les meilleures conditions. D'examiner un patient et réaliser une anamnèse.

De concevoir et réaliser les appareillages orthopédiques adaptés à la pathologie tout en respectant la prescription et l'environnement du patient.

De maîtriser la prise des mesures et des empreintes nécessaires à la réalisation des appareillages orthopédiques.

De choisir le type d'appareillage sur mesure ou de série, des aides techniques et des assistances technologiques en fonction du diagnostic professionnel et du cahier des charges.

De gérer un cabinet ou un service d'orthopédie dans un magasin de matériel médical uniquement ou d'une pharmacie.

DURÉE & ORGANISATION :

Cycle de 12 mois, 1500 heures de formation au Campus dont 301 heures de stages en entreprise

PREREQUIS/CONDITIONS D'ACCES :

Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 (baccalauréat, brevet professionnel de préparateur en pharmacie) ou posséder une expérience professionnelle dans le secteur médical ou paramédical d'au moins 3 ans

Présélection sur dossier

Entretien de positionnement

CONTENU :

Cours théoriques, cliniques et pratiques portant sur :

Sciences fondamentales,

Clinique, biomécanique et pathologies membres supérieur, inférieur et tronc,

Appareillages sur mesure et de série, prothèses mammaires, assistances technologiques et aides techniques,

Communication, Rôle de l'Orthopédiste Orthésiste, Méthodologie du rapport d'expériences professionnelles, Gestion,

Promotion et développement d'un cabinet d'orthopédiste orthésiste

Immersion en milieu professionnel.

METHODES PEDAGOGIQUES :

- ✓ En présentiel
- ✓ Travaux pratiques
- ✓ Cours théoriques
- ✓ Stages en entreprise

DÉBOUCHÉS :

Pour exercer le métier d'Orthopédiste Orthésiste, l'obtention totale de la certification professionnelle est obligatoire et autorise une inscription auprès des Agences Régionales de Santé en référence au texte :

Loi sur le Handicap, 2005-102 du 11 février 2005, et le Décret n° 2005-988 du 10 août 2005 : « les Orthopédistes Orthésistes sont des Auxiliaires médicaux et à ce titre doivent s'inscrire sur les « listes ADELI », pour l'inscription ils doivent présenter leur diplôme ou titre homologué ».

Travail en cabinet d'orthopédie (sous statut libéral ou salarié), en officine de pharmacie, centre de rééducation, auprès de fabricants de dispositifs médicaux spécialisés. Gestion d'un magasin de matériel orthopédique ou médical.

MODALITÉS D'OBTENTION :

En fin du cursus, épreuves terminales et présentation du rapport d'expériences professionnelles.

QUALITES REQUISES :

Habilité manuelle – empathie – sens relationnel – adaptabilité – force et résistance physique – patience – grandes capacités d'écoute, d'humanité et de toucher

FORMATION ET HANDICAP :

Possibilités d'accueil de personnes en situations de handicap. Les conditions seront abordées avec le responsable de formation à l'occasion de l'entretien individuel.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Vous souhaitez vous inscrire dans notre établissement, voici les différentes étapes à respecter.

CANDIDATURE EN LIGNE*	ÉTUDE DU DOSSIER DE CANDIDATURE	ENTRETIEN DE POSITIONNEMENT SUR RENDEZ-VOUS	DÉCISION
TOUTE L'ANNÉE	SOUS 8 JOURS À RÉCEPTION DE L'ENSEMBLE DES PIÈCES	SOUS 15 JOURS	DANS LES 8 JOURS SUIVANT L'ENTRETIEN DE POSITIONNEMENT

*Sur notre site internet ou inscription obligatoire sur Parcoursup pour les formations concernées.

LES PLUS

- Profession à fort potentiel d'emploi en libéral ou salarié - insertion à moins de 3 mois
- Équipe pédagogique constituée de professionnels issus du monde de l'entreprise (orthopédistes, orthésistes, pharmaciens, ...), pour une vision globale du métier
- Suivi, disponibilité, veille permanente de l'équipe pédagogique préparant à une intégration professionnelle réussie
- Taux de réussite de 90 à 100%

